



# Le Petit Cormoran

n° 213  
Mars-Avril 2016

Bulletin de liaison des membres du  
Groupe Ornithologique Normand

## Sommaire

- Pages 2 à 4 : Vie du Groupe
- Pages 5 à 11 : Ornithologie
- Pages 12 à 16 : Protection

## L'assemblée générale du 26 mars

Chaque année, l'assemblée générale réunit les adhérents du GONm, le dernier week-end de mars. La convocation statutaire à cette AG est jointe à cet envoi du PC.

Les rapports moral, d'activités et financier y seront présentés et discutés. Nous comptons sur votre présence.

Deux documents font partie intégrante de ces rapports, mais sont diffusés avant l'AG ; vous pouvez d'ores et déjà en prendre connaissance :

- le premier présente le **bilan 2015 de notre réseau de réserves** ; il s'agit de RRN n° 6 consultable et téléchargeable sur le site du GONm avec le lien suivant :

<http://www.gonm.org/index.php?post/R%C3%A9seau-des-r%C3%A9serves-de-Normandie-2015>

- le second est le **bilan des six observatoires** mis en œuvre par votre association ; il est consultable et téléchargeable sur le site du GONm avec le lien suivant :

<http://www.gonm.org/index.php?post/Bilan-des-Observatoires-de-l%E2%80%99avifaune-Normande-du-GONm>

Nous souhaitons que ces documents vous informent pleinement d'une part importante de l'activité de votre association et que leur lecture vous conduisent à vous engager encore plus nombreux et encore plus intensément pour que le GONm puisse encore mieux étudier et protéger les oiseaux de Normandie.

Gérard Debout

Groupe Ornithologique Normand



**RRN  
2015**

Réseau des réserves de Normandie



Des espaces protégés pour les oiseaux, la faune et la flore

Septembre 2014 à août 2015



**OBSERVATOIRES DE L'AVIFAUNE NORMANDE  
GONm : BILAN SYNTHÉTIQUE 2015**



Gonm Observatoires Normands  
Association reconnue d'intérêt public  
Téléphone 02 31 43 52 56  
secretariat@gonm.org  
www.gonm.org  
181 rue d'Arge 14000 Caen

Agaves, gresses (réserves à droite) et tourterelles (réserves à gauche)

Six observatoires ont été mis en place par le GONm pour suivre au mieux les oiseaux de Normandie.  
Le plus ancien d'entre eux fonctionne depuis 1967.

Ce sont :

- Observatoire des oiseaux marins
- Observatoire des oiseaux d'eau
- Observatoire des oiseaux communs
- Observatoire des espèces patrimoniales
- Observatoire des réserves du GONm
- Observatoire des ZPS

Grâce aux données ainsi acquises, le GONm peut suivre au mieux l'évolution des populations d'oiseaux de Normandie.

Le présent document présente synthétiquement certains résultats du fonctionnement de ces observatoires au cours de l'année 2015.



## Rappels

Pour profiter d'informations de base sur la vie de l'association, il existe un site Internet. Nous vous engageons vivement à vous y connecter : [www.gonm.org](http://www.gonm.org).

Les Nouvelles du GONm sont mensuelles sur le site du GONm grâce à « GONm Actu » que vous propose P. Gachet ; le dernier paru est consultable avec le lien suivant : <http://www.gonm.org/index.php?post/GONm-ACTU-FEVRIER-2016-N%C2%B016>

Pour des informations constamment actualisées et des échanges sur l'ornithologie, les réserves, la vie du GONm, il existe un forum : <http://forum.gonm.org>

Vous pouvez également nous retrouver sur Facebook :

[www.facebook.com/GroupeOrnithologiqueNormand](http://www.facebook.com/GroupeOrnithologiqueNormand)

Il existe aussi « Cormoclic », groupe de discussion ouvert aux seuls adhérents du GONm avec un compte Yahoo ([cormoclic.gonm@yahoo-groupes.fr](mailto:cormoclic.gonm@yahoo-groupes.fr))

Le Petit Cormoran est un bulletin de liaison qui paraît tous les deux mois. Il permet d'apporter aux adhérents du GONm un très grand nombre d'informations sur la vie de l'association et sur les oiseaux. Il est désormais mis en ligne et est consultable sur notre site : [www.gonm.org](http://www.gonm.org)

Si vous voulez vous adresser à l'association en tant que structure, adressez-vous à :

<http://www.gonm.org/index.php?contact>

Le prochain Petit Cormoran paraîtra à la fin du mois d'avril 2016, les textes devront nous parvenir avant le 10 avril 2016.

Je rappelle que vos textes ne doivent pas dépasser une page et qu'ils doivent renvoyer, si nécessaire, à un document plus complet qui sera mis en ligne sur le site du GONm : [www.gonm.org](http://www.gonm.org)

Merci aux auteurs, illustrateurs, correcteurs (Alain Barrier et Claire Debout), metteur en page et en ligne (Guillaume Debout) et à la responsable de l'envoi de ce PC (Annie Chêne).

Responsable de la publication : Gérard Debout. Lorsque, par oubli ou non, un texte n'est pas signé, il est évidemment assumé par le directeur de la publication comme c'est toujours le cas dans une publication.

## Les enquêtes du printemps 2016

### Enquêtes permanentes :

**Tendances :** 15 février – 15 mars puis 15 avril – 15 mai / Claire Debout  
<[claire.debout@gmail.com](mailto:claire.debout@gmail.com)>

**Réseau limicoles :** Bruno Chevalier  
<[bruno-chevalier@neuf.fr](mailto:bruno-chevalier@neuf.fr)>

**Enquête rapaces nocturnes :** Bruno Chevalier  
<[bruno-chevalier@neuf.fr](mailto:bruno-chevalier@neuf.fr)>

**Enquête oiseaux des plans d'eau :** Etienne Lambert  
<[clever.lambert@wanadoo.fr](mailto:clever.lambert@wanadoo.fr)>

\*\*\*

### Adhésions 2016

Chers collègues,

L'adhésion au GONm est due **par année civile** : n'attendez pas pour réadhérer à votre association !

Cela vous permettra de participer aux activités que nous vous proposons et d'accroître l'efficacité de votre association !

Le GONm compte sur vous pour nous adresser votre bulletin de réadhésion au plus tôt (sans nous obliger à de fastidieuses et gênantes relances).

Nous comptons sur votre attention !

Merci à tous

## Vie de l'association

### Représentants locaux

Le réseau des bénévoles qui acceptent de jouer le rôle de **représentants locaux** s'agrandit comme le montre la carte ci-dessous.

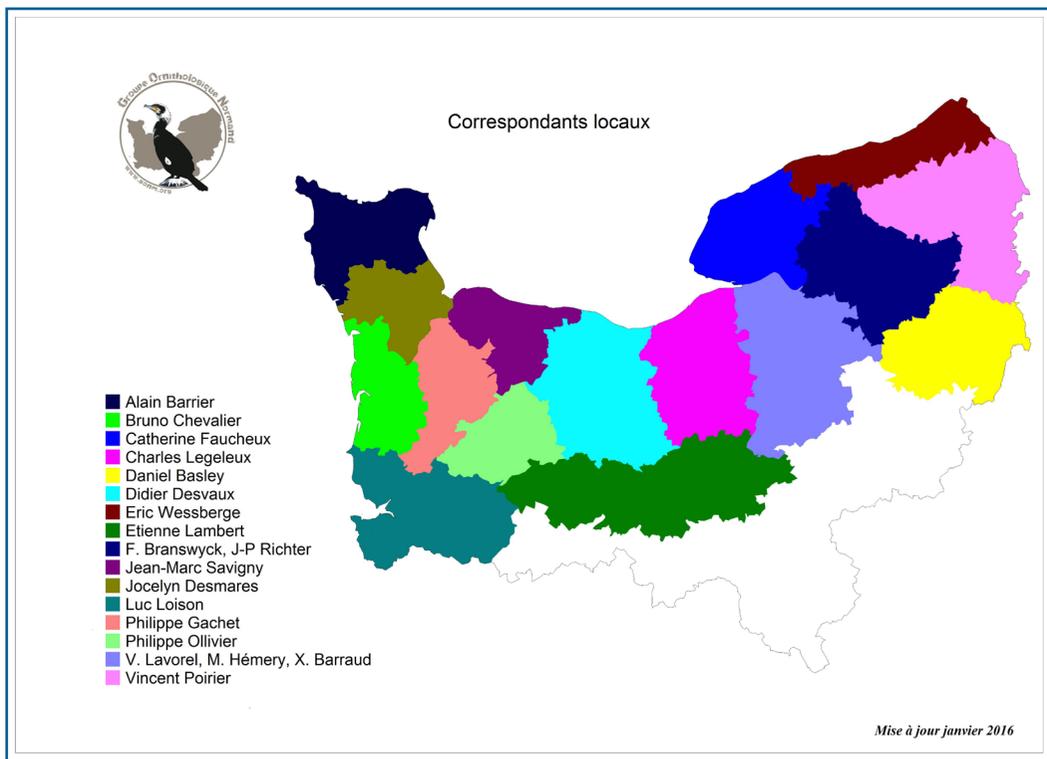
Comme vous le voyez, il ne reste plus que trois arrondissements à couvrir : Alençon, Mortagne-au-Perche et Évreux.

Des candidats sont donc recherchés : n'hésitez pas à me contacter :

[gerard.debout@orange.fr](mailto:gerard.debout@orange.fr).

Ces **représentants locaux** sont responsables d'un « pays » de Normandie (soit 3 à 5 par département). Ce réseau est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ses tâches principales sont :

- De faire le lien avec les adhérents locaux dont ils reçoivent la liste quatre fois par an ;
- D'accueillir les nouveaux adhérents : dès qu'ils sont inscrits, le secrétariat du GONm avertit le Représentant local concerné à charge pour lui de contacter le nouvel adhérent et de l'aider à mettre le pied à l'étrier (proposition de rencontre physique ou téléphonique, de sorties, présentation du matériel GONm, etc.) ;
- D'être des personnes-ressources pour encourager l'activité ornithologique.



Gérard Debout



## Quarante ans d'échanges : le Petit Cormoran est né en 1976 !

En janvier 1976 paraît le premier numéro du « Petit Cormoran » : huit feuilles A4 agrafées, imprimées au recto... Le président fondateur du GONm, Bernard Braillon, signe l'introduction de cette publication décidée le 11 octobre 1975 par le CA. Jusqu'à cette date, c'est le Cormoran qui assure ce rôle « de liaison entre nos membres et de coordination de leur activité » en plus de la publication des articles ornithologiques. Mais le retard de parution grandissant du Cormoran va rapidement rendre caduque cette fonction qui doit coller à l'actualité. Pour mémoire, l'adresse du GONm est à l'époque au département de Biologie-Écologie de l'université de Caen. Le statut d'enseignant universitaire du président explique cette domiciliation.

Au sommaire de ce premier numéro, divers services sont proposés aux adhérents (achat du Cormoran, photocopies d'articles, photothèque – à base de diapositives) dont un très original : des coffres de revues ornithologiques (Alauda, le Passer, Ar Vran...) qui sont mis à disposition pour une durée d'un mois. C'est l'époque où les revues régionales sont riches des premières études locales, prouvant le dynamisme des associations régionales dont la France s'est peu à peu couverte au cours des années 70.

Les enquêtes sont déjà bien vivantes : cinquante observateurs ont participé à l'atlas

des oiseaux nicheurs de France, le premier, qui sera publié en 1976 ; (c'est l'occasion de prouver le statut de nicheur certain de l'échasse, du torcol, du cochevis, etc.), les oiseaux nicheurs de Chausey sont dénombrés, les fiches de nid sont déjà bien rodées. Avec les oiseaux échoués, le baguage, les décomptes B.I.R.S. (qui deviendra BIROE puis WI), l'essentiel de nos activités est déjà en place ! Une information sur la mise à jour de la liste des espèces protégées rappelle une des préoccupations : « La chasse des Cormorans, Hérons (hérons, Aigrettes, Butors), Puffins et Pétrels, Coucous, est prohibée toute l'année et dans tous les départements. » Ces oiseaux ne sont protégés que depuis 1975...

Des quelques lignes concernant l'AG tenue le 22 novembre 1975, on notera que sur moins de 200 adhérents à l'époque, une cinquantaine sont présents et que lors de la présentation de quatre films (mer des Wadden, sterne caugek...), plus de cent personnes sont présentes ! Pour finir, un mot étonnant sous la plume de B. Braillon, « propagande », cité dans la liste des activités de 1975. Il faut entendre par-là toute action d'ouverture vers les autres, scolaires, grand public, etc. Nous parlons maintenant de « communication ». L'objectif valable il y a 40 ans reste encore plus d'actualité en 2016...

Jean Collette

NDLR : une histoire du PC a été présentée à l'occasion du numéro 200, janvier-février 2014, pages 3 à 6.

N° 1 -

LE "PETIT CORMORAN"

BULLETIN DE LIAISON DES MEMBRES

DU GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND

JANVIER 1976

Responsable de la rédaction: B. BERNIER

Responsable technique: F.LEBOULENGER

## Atlas des oiseaux de Normandie : 2016-2019

Le Conseil d'administration du dimanche 31 janvier a validé les propositions d'organisation présentées par les deux organisateurs de l'enquête : Gérard Debout & Bruno Chevalier. Cette enquête est donc désormais officiellement lancée. Une grande partie de cette organisation a déjà été présentée dans les Petits Cormorans 211 et 212.

En voilà les grandes lignes :

Cette enquête se déroulera à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016. Elle concernera :

- Les hivers 2016 – 2017, 2017-2018 & 2018-2019. L'hivernage est défini comme étant « la présence hivernale » entre le 1<sup>er</sup> **décembre et le 20 janvier** ;
- Les saisons de reproduction 2017, 2018 & 2019. La nidification concerne tout cas de reproduction obtenu au cours d'une année civile.

L'enquête court sur strictement trois ans pour avoir un « instantané » qui ait un sens.

L'enquête sera basée sur des mailles 10 km x 10 km. Le carroyage retenu s'appuie sur le découpage de la France en projection Lambert 93. Cette projection est le système officiel pour la France métropolitaine.

### La priorité absolue est donnée à la couverture QUALITATIVE.

Un atlas qualitatif a pour objectif de définir au mieux la répartition des oiseaux. Il s'agira donc ici de rechercher les espèces présentes dans une carte 10 km x 10 km : En hiver, faire la liste de toutes les espèces qui utilisent la carte soit pour se nourrir, soit pour se reposer, soit pour dormir. Les

oiseaux qui ne font que survoler la carte sans l'exploiter au sens précisé ci-dessus, ne sont pas pris en compte ; **par exemple, si il y a une vague de froid et que la carte est survolée par des oies des moissons, celles-ci ne font pas partie des espèces de la carte mais si ces mêmes oies se posent dans un champ, elles font partie des espèces présentes sur la carte en hiver.** Vous avez trois hivers devant vous pour établir cette liste d'hivernants. Toutefois, selon le temps dont vous disposerez, vous pourrez peut-être prospecter plusieurs cartes en même temps. En période de nidification, il s'agit de dresser la liste de toutes les espèces nicheuses sur la carte en les affectant d'un indice permettant de dire si cette nidification est certaine, probable ou possible avec les indices *ad hoc* (voir codes et guide d'explication qui vous seront adressés avec le premier journal de l'atlas). Vous avez trois printemps devant vous pour établir cette liste de nicheurs. Toutefois, selon le temps dont vous disposerez, vous pourrez peut-être prospecter plusieurs cartes en même temps.

Ensuite, ceux qui auront choisi une ou plusieurs cartes pour la couverture qualitative pourront y ajouter une approche **semi-quantitative** pour que nous puissions produire, en fin d'atlas, des cartes estimant l'abondance relative pour les espèces les plus communes : **cela concerne le merle** par exemple et pas la locustelle tachetée.

Pour cela, vous procéderez sur un échantillon de cartes qui vous sera proposé dans le prochain PC. Chaque carte 10 km x 10 km sera découpée en 12 secteurs de 2,5 x 3,33 km et il faudra appliquer la méthode suivante sur chaque carte **pendant trois ans** :

- En hiver, il faudra réaliser un parcours par secteur, soit 12 parcours de 30 min avec un relevé de toutes les espèces toutes les 5 minutes, à raison de 4 par-

cours chacun des trois hivers (et non 12 le même hiver) ; ainsi, chacun des 12 secteurs aura été parcouru à la fin de l'enquête ce qui permettra de prendre en compte la variabilité interannuelle ;

- En période de reproduction, par secteur, 6 points d'écoute de 5 minutes (seules les espèces contactées sont listées), soit 72 points par carré 10 x 10 km, à raison de 4 secteurs par an, soit 24 points d'écoute chaque printemps avec une modalité supplémentaire puisque 2 seront à conduire lors de la première session (entre le 15 mars et le 30 avril) et 2 lors de la seconde (du 15 mai au 30 juin).

Ensuite, ceux qui le voudront pourront proposer des estimations quantitatives, une approche du nombre de couples par carte 10x10.

Cette approche **quantitative** consiste à estimer le nombre de couples d'une espèce donnée selon des classes d'abondance. Cependant, contrairement à l'atlas national, cette estimation portera sur tout ou partie des secteurs de 2,5 x 3,33 km selon l'échelle de valeur ci-après, avant d'extrapoler à l'échelle 10x10 km :

Classes d'abondance	
<b>A</b>	1-5
<b>B</b>	6-10
<b>C</b>	11-25
<b>D</b>	26-75
<b>E</b>	76-150
<b>F</b>	150-300
<b>G</b>	>300

Vous recevrez mi mars le premier numéro du journal de l'atlas qui vous informera de l'avancement de l'enquête : surveillez vos boîtes à lettres :

## **Atlas des oiseaux de Normandie 2016-2019 Journal de l'Atlas n°1**

*Gérard Debout & Bruno Chevalier*

## Enquêtes

### Fichier nids

Comme indiqué dans le PC n°208, le fichier nids du GONm est stocké chez moi à Messei/61 dans sa presque totalité ; seules les fiches de la cigogne blanche sont chez Alain Chartier. Après la récupération des dernières boîtes à la Tour Leroy (merci aux salariés du local), son inventaire fait désormais état de 34 813 fiches.

Ce fichier, créé en 1970 par Bernard Braillon, est une des grandes richesses (méconnue) du GONm. Bien que peu utilisé, il est une source de connaissance comme il en existe probablement peu en France sur ce sujet.

À ce jour, 6 espèces seulement ont fait l'objet d'analyses publiées dans le Cormoran (l'hirondelle de cheminée, le merle noir, la grive musicienne, le gravelot à collier interrompu, l'accenteur mouchet et le vanneau huppé). Ce qui est bien peu.

Bien d'autres mériteraient que l'on s'y intéresse notamment des petits passereaux tel que le troglodyte mignon, le rouge-gorge familier, le pouillot véloce, la fauvette à tête noire, le pinson des arbres pour lesquels les fiches sont nombreuses. Mais si cela paraît évident pour ces espèces, toutes très communes, ça l'est moins pour d'autres. Nous possédons ainsi près de 400 fiches de nids pour le faucon crécerelle, presque 150 pour les busards Saint-Martin et des roseaux, plus de 200 pour le bruant des roseaux ou encore 77 pour le courlis cendré, etc. Sans nul doute, ce fichier est une mine d'or qui n'attend que d'être exploité.

Près de 200 nouvelles fiches de l'année 2015 viennent d'y être intégrées. N'hésitez donc pas à me renvoyer vos fiches récentes ou pas. Elles peuvent aussi être déposées à Caen pour celles ou ceux qui passent au local. Des fiches vierges y sont disponibles ou sur demande auprès de notre secrétariat.

Stéphane Lecocq  
21 rue du Docteur Mouchot 61440 Messei



Nid de pinson  
des arbres  
(Gérard Debout)

## **Enquête oiseaux nicheurs des plans d'eau et rivières lentes**

Ce printemps 2016 a lieu l'enquête oiseaux nicheurs des plans d'eau, qui vise à mieux connaître les effectifs nicheurs normands des trois espèces de grèbes (huppé, castagneux et à cou noir) mais aussi des fuligules milouin et morillon et de la foulque macroule. Les anciens se souviendront sans doute de l'enquête grèbe huppé de 1998, qui avait recensé 200 couples sur 64 sites normands pour une estimation de 230 à 270 couples nicheurs normands. Le GONm veut réactualiser les estimations d'effectifs nicheurs au plus près de la réalité, en incluant cette fois toutes les espèces de grèbes et les deux fuligules, au statut nicheur fragile et localisé. Cette enquête présente donc un intérêt certain pour la connaissance de l'avifaune normande.

En effet, les estimations des populations nicheuses ont fortement évolué depuis le début des années 2000 ! Comme l'a montré l'Atlas des oiseaux de France métropolitaine (2015), le grèbe huppé a connu une forte expansion en France dans les vingt dernières années avec une estimation de 15 000 - 20 000 couples nicheurs pour la France entière (2009-2012) contre 5 000 au début des années 2000. De même le fuligule morillon est en forte augmentation à l'échelle française (1 500 à 2 000 couples). Le grèbe à cou noir est en augmentation modérée (1 200 à 2 000 couples), de même que la foulque macroule (60 000 à 100 000 couples) tandis que la population française de grèbe castagneux est stable (12 000 à 19 000 couples) et celle du fuligule milouin en déclin modéré (3 000 à 5 000 couples)

Et pour ce qui est de la Normandie me direz-vous ? Eh bien c'est vous qui, par votre présence sur le terrain lors de cette enquête qui se déroule de **mai à juillet 2016**, pourrez nous permettre d'avancer un chiffre fiable et non une vague estimation, voire une absence totale d'estimation comme pour le

grèbe castagneux. Pratiquement, pour les grèbes, il s'agit de compter au minimum le nombre de grèbes adultes sur chaque plan d'eau et surtout le nombre de couples et de familles. Un adulte isolé ne fait pas une nidification, donc cherchez les preuves de nidification.

**Les sites à visiter sont les plans d'eau de surface moyenne à grande** (lacs, étangs, ou grosses mares). Toutefois il faut savoir qu'un couple de grèbe peut se contenter d'étangs d'une surface minimum d'un hectare, pourvu qu'ils soient calmes et agrémentés d'une végétation suffisante pour y accrocher son nid. Il accepte aussi de nicher sur des plans d'eau artificiels (gravière, lacs urbains et périurbains). La foulque macroule, elle, est beaucoup plus vague dans ses exigences, elle peut nicher dans les zones marécageuses, les petits plans d'eau, les bassins de lagunage, **les rivières lentes**.

**La période de recensement commence en mai et peut durer jusqu'à juillet** car l'observation des familles se fait plutôt en mai-juin pour les grèbes (voire plus tard encore pour le castagneux) et en juin-juillet pour les fuligules.

Ainsi, rien d'insurmontable donc pour un ornithologue, même débutant, car il s'agit seulement :

- 1 - De savoir compter ;
- 2 - De savoir distinguer un fuligule milouin d'un pingouin torda et un grèbe huppé d'une cigogne noire (si vous avez un doute consultez votre guide favori !). Dès lors, cette enquête est ouverte à tout ceux qui veulent faire **œuvre utile pour la connaissance ornithologique**.

Pensez à me signaler **avant le 1<sup>er</sup> mai**, par mail ou par téléphone, le secteur que vous envisager de couvrir, afin d'avoir pour cette époque une idée de la couverture de l'enquête. D'avance merci.

Etienne Lambert : [clever.lambert@wanadoo.fr](mailto:clever.lambert@wanadoo.fr)  
et 06-86-79-42-08

## La cigogne blanche en Normandie

### Nidification de la cigogne blanche en Normandie en 2015

La cigogne blanche continue sa progression en Normandie, mais pas de façon uniforme.

En tout, 276 couples ont niché en Normandie en 2015 contre 260 en 2014 :

- 117 sur le PNRMCB (119 en 2014) soit une diminution de 2 % ;
- 65 dans le Pays d'Auge (64 en 2014) soit une progression de moins de 1 % ;
- 93 dans la vallée de la Seine (77 en 2014) soit une progression de 21 % ;
- 1 dans la région de Bayeux.

Les principaux faits marquants sont donc la légère régression enregistrée sur le territoire du PNR des marais du Cotentin et du Bessin

et surtout la forte progression de l'espèce dans la vallée de la Seine. Quant à l'installation d'un couple isolé dans la région de Bayeux, les années à venir nous permettront de juger de la pérennité de cette colonisation hors sites traditionnels, ce qui, au demeurant s'avère fort probable dans la mesure où cette nidification fut une réussite et suivie d'une fréquentation très active d'un dortoir à proximité du centre d'enfouissement technique d'Esquay-sur-Seulles par de nombreux individus durant toute la période estivale et hivernale.

Les 276 couples nicheurs ont produit 628 jeunes à l'envol (629 en 2014) :

- 268 sur le PNRMCB ;
- 151 dans le Pays d'Auge ;
- 208 dans la vallée de la Seine ;
- 1 dans la région de Bayeux.

*Alain Chartier*

*Cigogne blanche (Gérard Debout)*



## Hivernage de la Cigogne blanche en Normandie en 2015/2016

Ce bilan fait état des résultats obtenus sur l'ensemble de la Normandie durant la période allant du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2015 (limite retenue par le Groupe Cigognes France permettant de ne prendre en compte que les individus réellement hivernants), les cigognes migratrices effectuant des mouvements de retour vers leurs sites de nidification dès la seconde quinzaine de décembre. Les données antérieures ne sont toutefois pas à négliger lorsqu'elles permettent de préciser le stationnement des individus en absence de tout mouvement de grande ampleur.

L'hivernage de la cigogne blanche a fortement progressé et permet d'estimer sa population 2015 à 195 individus, les marais de la Dives accueillant sensiblement la moitié de cet effectif (figure 1). Les nombreux contrôles effectués ont permis de constater que plus de 90% des cigognes hivernantes

sont adultes et, lorsque l'on connaissait leurs sites de nidification, étaient nicheuses en Normandie. Ces contrôles ont aussi permis d'obtenir les précisions suivantes :

- pratiquement toutes les cigognes hivernant sur le PNR des marais du Cotentin et du Bessin nichent sur ce territoire ;
- les hivernantes des marais de la Dives concernent pour moitié des cigognes nicheuses sur ce territoire et pour autre moitié des cigognes nichant dans la vallée de la Seine ;
- les quelques hivernantes de la vallée de la Seine nichent bien dans cette région.

Un grand merci à Alain Barrier, Christian Boust, Jérôme Bozec, Jean-Luc Bruneau, Céline Chartier, Marc Deflandre, Alexandrine Delasalle, Maryse Fusch, Philippe Gachet, Michel Hémary, Jean-Marc Joly, Véronique Lavorel, François Leclerc, Denis Lemaréchal, Franck Morel, Fabrice Prévost, Géraud Ravier, Annick et Jean-Luc Rives, Kévin Sourdrille, Peter Stallegger, Jean-Philippe Tournaire, Gilbert Vimard, Elisabeth Willay.



Figure 1 :  
Répartition  
par  
région des  
cigognes  
blanches  
hivernantes

Alain  
Chartier

## Ornithologie

### La chouette effraie Le programme SPOL chouette effraie (ou effraie des clochers) en Normandie

Le Petit Cormoran n° 186 de juillet-août 2011 vous annonçait le lancement du programme Suivi Ponctuel des Oiseaux Locaux Effraie de clochers en Normandie.

L'objectif de ce programme d'étude et de protection réalisé en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle et Stéphane Jouaire est d'avoir, d'ici quelques années, un échantillonnage représentatif de toutes les régions françaises. Il permettra des comparaisons entre les régions, de dégager des tendances et de mieux cerner certains aspects de la dynamique de l'espèce. Il vise dans un premier temps à effectuer un suivi des nichoirs déjà posés ou des sites déjà connus. Depuis 2010, le bilan est le suivant :

Année	Nombre d'individus bagués		
	Jeunes	Adultes	Total
2010	25	0	25
2011	57	1	58
2012	88	2	90
2013	0	3	3
2014	47	0	47
2015	38	2	40
<b>Cumul 2010 - 2015</b>	<b>255</b>	<b>8</b>	<b>263</b>

263 individus sont bagués, pesés et la longueur de la première rémige hors fourreau mesurée afin de pouvoir déterminer l'âge de l'oiseau. Le nombre de sites suivis étant quasiment identique sur cette période (à l'exception de l'année 2010 où seule l'ex Basse-Normandie a fait l'objet de baguages), les variations interannuelles constatées sont

typiques des espèces de prédateurs dépendantes des petits rongeurs. Ainsi, en 2013, après un mois de mars longtemps enneigé au cours duquel de nombreuses effraies ont été trouvées mortes et très amaigries, les quelques couples résistants n'ont pas entamé de nidification faute de proies suffisantes. À la sortie de l'hiver 2014, le nombre potentiel de reproducteurs était faible. En 2015, les populations de micromammifères étaient également réduites et le nombre de sites vacants plus nombreux. Le taux de reprise est, par contre, important :

- Un jeune né en 2012 dans le sud-est du département de l'Eure a parcouru 283 km avant de se faire écraser sur une route des Flandres et vécu 177 jours après le baguage ;
- Un autre né la même année en Suisse normande a, quant à lui, volé 193 km et vécu 233 jours avant de se faire tuer par un chat domestique le printemps suivant dans le Maine-et-Loire ;
- Un bagué le 1<sup>er</sup> juin 2014 à Saint-André-de-l'Eure a été retrouvé mort le 14 janvier 2015 sur la commune voisine de Chavigny-Bailleul, soit après 228 jours.

Avec l'augmentation de sites équipés et surtout suivis, le nombre d'oiseaux bagués devrait considérablement progresser à l'avenir.

La déclinaison normande, avec une légère extension dans le département de l'Eure-et-Loir, du SPOL Effraie est au départ, en 2010, à l'initiative de James Jean Baptiste et du coordinateur rapaces nocturnes au sein du GONm. L'année suivante, Jean-Claude Bertrand s'est joint au programme de recherche. Deux autres bagueurs agréés sont venus depuis appuyer James : Alain Chartier dès 2012 et David Vigour à partir de 2014.

Les premiers résultats de ce programme feront l'objet d'un article dans un prochain Cormoran.

Thierry Lefèvre

## Protection des espèces

### La protection de la chouette effraie en Normandie

Le programme SPOL (cf. supra) a été aussi l'occasion de relancer les mesures de protection en faveur de la chouette effraie : neutralisation de bacs d'abreuvement pour le bétail, à l'aide de dispositifs anti-noyade, mais surtout nettoyage de nichoirs qui n'avaient pas été visités depuis plusieurs années et aménagement de nouveaux sites de nidification.

L'année du premier nichoir posé connue est 1986. Il s'agit d'un nichoir installé, exactement le 14 septembre, à l'intérieur d'une ancienne grange située sur la commune de Fourneaux dans le centre de la Manche et qui a vu l'envol de 33 jeunes sur les 15 saisons suivies.

Le nichoir pour l'effraie est une caisse prismatique en bois, à 5 côtés fermés et 1 côté percé d'un trou d'envol de 13 x 18 cm, munie d'une chicane afin que la chambre de ponte demeure dans l'obscurité. La forme ou les dimensions peuvent être modifiées selon les contraintes architecturales, mais cette boîte est en général de grande taille : 65 cm (longueur) x 40 cm (profondeur) x 49 cm (hauteur).

À la fin des années 1990 et au début des années 2000, notre collègue Gilbert Homo avait construit quelques dizaines de nichoirs en kit qu'il avait lui-même posés ou fait parvenir à des adhérents du GONm dans l'ensemble de la Normandie. En même temps, Jean-Claude Bertrand, accompagné de son fils Frédéric, posait son premier nichoir en 1996 dans la Vallée de l'Avre pour atteindre 28 en 2015, tous suivis à la loupe !

Entre 2012 et 2013, Jean Collette et Yves Lasquellec ont fabriqué une dizaine de

nichoirs et les ont posés dans le sud de la Manche augmentant les équipements dans ce secteur. Plus récemment, la participation de Christopher Long nous a permis d'étoffer le parc de nichoirs à l'intérieur de propriétés appartenant à des britanniques installés dans le Bocage virois.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 127 nichoirs ont été posés en Normandie et répertoriés dans le fichier. Mais le chiffre réel est plus élevé car il me manque le retour de plusieurs fiches de nichoirs remis ou expédiés par Gilbert Homo.

Dpt	Nombre de sites aménagés			Dont édifices religieux équipés
	avec 1 nichoir	avec 2 nichoirs	Total	
Calvados	29	10	39	4
Eure	29	1	30	15
Manche	30	3	33	0
Orne	7	1	8	0
Seine-Maritime	2	0	2	2
<b>Région</b>	<b>97</b>	<b>15</b>	<b>112</b>	<b>21</b>

Le doublement de nichoirs sur un même site permet de favoriser les secondes nichées car la femelle peut entamer sa seconde ponte alors que les jeunes de la première nichée n'ont pas encore tous quitté le nid.

Pour tout autre renseignement ou si vous souhaitez participer à la préservation de cette espèce, si vous avez la connaissance d'un site occupé ou possédez un nichoir non référencé, n'hésitez pas à me contacter. Courriel : [tyto-otus.normandie@orange.fr](mailto:tyto-otus.normandie@orange.fr) ; portable : 06 99 66 81 37 ; adresse postale : La Seinière 14260 Campandré-Valcongrain

Thierry Lefèvre



*Vue arrière d'un nichoir posé dans les combles d'une église (Thierry Lefèvre)*



## La page des réserves

### Trois réserves de moins dans le réseau du GONM

Sur le littoral, le GONM a longtemps agi seul et en pionnier : voir précédents PC et RRN n° 6 pour les actions anciennes voire pionnières menées à Jobourg et à Tombelaine.

Par la suite, de nouveaux acteurs, institutionnels, sont arrivés et, en particulier, le Conservatoire du Littoral.

Nous les avons accueillis avec espoir et c'est ainsi qu'une des premières acquisitions importantes du CEL a été faite à Lindbergh-plage à Saint-Lô-d'Ourville grâce à un dossier scientifique, foncier et technique fourni par le GONM au Conservatoire. L'installation d'une délégation en Normandie a renforcé nos espoirs et nous lui avons fourni de nombreux dossiers afin que les sites qui nous semblaient les plus menacés sur le littoral soient acquis pour être protégés, comme par exemple les marais arrière-littoraux du nord-est du Cotentin.

Las, les années passant, nous avons vite déchanté. La collaboration du CEL avec le GONM semblait devoir être à sens unique et, surtout, la gestion des terrains acquis montrait à l'évidence que, s'ils étaient effectivement soustraits à l'urbanisation, leur gestion ne s'encomrait pas de préoccupations naturalistes et encore moins ornithologiques.

Il apparaissait clairement que plus le CEL s'étendrait et plus le GONM allait devoir reculer : il a fallu beaucoup se battre pour ne pas être mis sur la touche à Chausey, mais nous avons perdu à Brévands...

Sur trois sites où nous avons créé des réserves : **Tombelaine**, **Carolles** et **Tatihou**, le CEL est arrivé et nous a progressivement mis de côté en acceptant, dans un premier temps, de signer des conventions... puis en les renouvelant avec des demandes devenant inacceptables... puis en ne les renouvelant plus.

**C'est ainsi que sans convention claire et signée par le CEL, nous ne pouvons plus considérer que ces trois sites soient des réserves du GONM.**

Pire, un garde du CEL nous a dressé un procès-verbal à Carolles pour avoir poursuivi au printemps 2015 la gestion que nous menions jusque-là. Ce PV a été transmis au tribunal administratif de Caen.

Nous continuerons à gérer les autres sites que nous avons sauvés mais pour combien de temps ? Les oiseaux marins n'ont qu'à trembler car, avec une politique de non-gestion du patrimoine ornithologique, en particulier l'ouverture au public, de non-prise en compte du patrimoine naturel et de l'absence totale d'intérêt pour les données naturalistes, les suivis et les études scientifiques : ils sont mal ! Et le CEL ne saura même pas qu'il les aura fait disparaître !...

*Gérard Debout*





**Trois anciennes réserves du GONm d'où le CEL nous a éjectés !**  
*(Gérard Debout)*



## La page des refuges

### Le pôle hippique de Saint-Lô

Le Pôle hippique de Saint-Lô est un refuge GONm depuis le 10 juin 2015. S'étendant sur 35 hectares, il comprend, à l'ouest, le Haras National, monument historique, constitué de grands bâtiments et d'un parc boisé et, à l'est, les équipements sportifs constitués de pistes, de paddocks, de prairies mais aussi de bâtiments couverts (centre équestre, boxes, etc.).

Le Pôle hippique s'est engagé dans la certification EquRES. Le GONm, associé à cette démarche, effectue des relevés permettant la validation de certains critères environnementaux.

En 2015, ceux-ci ont permis d'observer 48 espèces dont 5 extérieures au site (oiseaux en vol comme les laridés).

Les bâtiments du Haras qui abritent principalement des écuries, accueillent le moineau domestique, le rouge-queue noir et l'hirondelle de fenêtre. Certains des nids d'hirondelles de fenêtre sont curieusement « posés » sur des sablières extérieures. Le parc boisé avec ses essences variées est le domaine de la grive musicienne, du serin cini, du verdier d'Europe et du chardonneret. La linotte mélodieuse peut être observée en toute saison picorant dans les larges allées. Quelques bandes de moineaux domestiques profitent de la provende offerte par l'activité équine. Roitelet huppé et grimpeur des jardins fréquentent assidûment les cèdres du parc.

A l'est du Haras, les équipements hippiques sont environnés par un bocage où le réseau de haies initial a été préservé. On y observe une plus grande diversité d'oiseaux : en hiver, étourneaux, grives mauvis et litornes exploitent les paddocks et le pipit farlouse s'alimente sur les prairies dégagées. Les pistes de compétition et d'entraînement sont très attractives en hiver : si leur pourtour est boisé ou planté, on y rencontrera au sol, merles, grives, linottes et pipits. Le pic vert peut y trouver son compte de fourmis. Aux beaux jours, le bouvreuil pivoine et la fauvette à tête noire se font entendre. Faucon crécerelle, buse variable et faucon hobe-reau chassent sur les parcelles dégagées.

Le Pôle hippique accueille donc un mélange d'espèces urbaines liées aux bâtiments et d'espèces plus forestières liées au parc et à l'environnement bocager des zones hippiques. Il est certain que ce site ouvert au public est contraint à des exigences d'entretien : il sera peut-être possible d'envisager quelques modalités plus favorables à l'avi-faune.

*Philippe Gachet*

